



Consultation de service social du travail

Objectifs

La présence d'un assistant de service social permet de proposer un accompagnement individualisé ou collectif aux personnels d'entreprises et autres organisations de travail.

L'assistant de service social est en lien avec les différents acteurs de l'entreprises : DRH, Médecine du travail, Lignes managériales, CHSCT.

La taille des structures professionnelles ne leur permet pas, le plus souvent, de recourir à un professionnel de service social salarié.

Le recours à un professionnel externe, intervenant en vacations apporte la souplesse nécessaire pour pouvoir proposer ces temps de permanence ou/et rendez vous avec un assistant social diplômé.

C'est également assurer une prestation de qualité aux personnels concernés dans le respect de la réglementation de la profession d'assistant de service social.

Publics

Tout service interentreprises de santé au travail (SSTIE) afin de lui permettre de répondre à ses obligations réglementaires, stipulées dans l'article L4622-9 du Code du travail.

Modalités d'intervention

Consultation par mail ou téléphone à destination des médecins du travail et des professionnels de l'équipe pluridisciplinaire de santé au travail.

Consultant

Conseiller du travail en service social et ressources humaines.
Assistant de service social du travail.

Coût

Nous consulter pour toutes informations souhaitées et conditions de mise en oeuvre.

contact@latitude4929n.com